

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

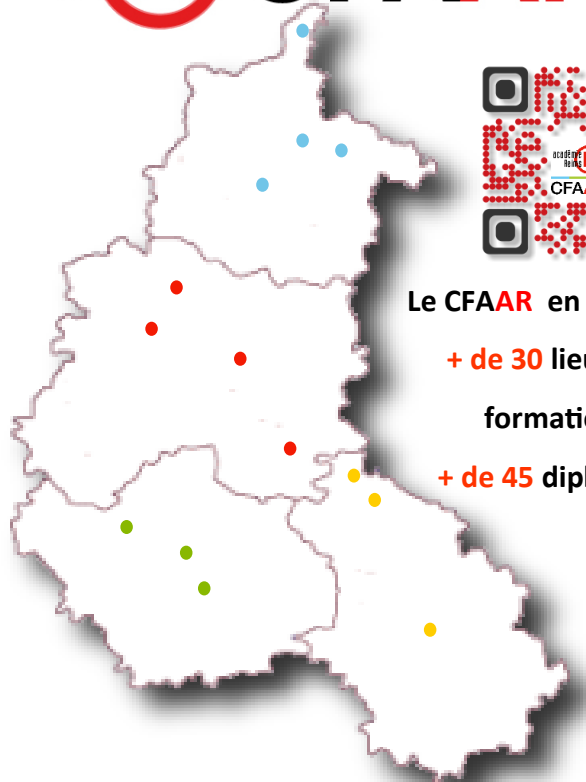
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 31-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

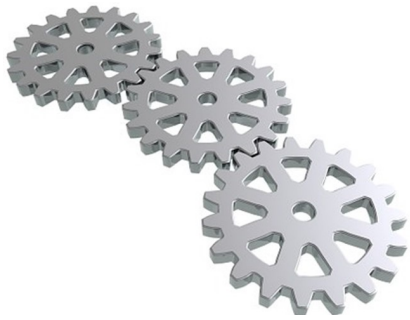
+ de 45 diplômes



CFA de l'Académie de Reims
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN
03 24 27 41 16
cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
CONTRÔLE INDUSTRIEL
ET RÉGULATION
AUTOMATIQUE



Pendant la phase des études, il (elle) conçoit la partie contrôle-commande d'une installation industrielle.

Après analyse du processus de production, il (elle) définit les solutions d'automatisation, effectue les calculs de dimensionnement, choisit les matériels dans le catalogue des constructeurs, réalise schémas et programmes.

Il (elle) peut être chargé des contrôles, des essais ou de l'installation.

Il (elle) procède alors en laboratoire à l'étalonnage des appareils de mesure et de commande. et supervise le montage des équipements.

Il (elle) effectue les réglages sur site et fixe les procédures d'essais à respecter.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac pro MELEC, d'un Bac pro PLP ou d'un Bac Pro PCEPC.

- Qualités requises : autonomie, polyvalence, organisation, sens relationnel.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

CPGE Classe préparatoires ATS Ingénierie Industrielle...

Métiers :

Technicien chimiste, technicien de maintenance industrielle

Le programme

20 semaines de formation par an.

Enseignement général :

Culture Générale; Langues Vivantes Etrangères; Mathématiques; Sciences Physiques Appliquées; Physique Chimie.

Enseignement professionnel :

Automatismes et Logique; Régulation; Instrumentation.

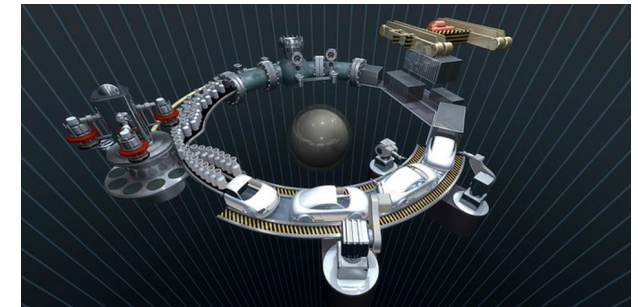
Le site de formation

Lycée Georges Brière

2, rue Vauban 51100 REIMS

03 26 83 50 50

www.lycee-georges-briere.fr



BTS CONTRÔLE INDUSTRIEL ET RÉGULATION AUTOMATIQUE